

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - 11 165 U - PESSAC - Aménagement des espaces
emblématiques du centre ville - Place de la 5° république -lot 2 éclairage public -
Avenant n°1 - Autorisation.**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0549 en date du 24 septembre 2010, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert et à signer les marchés en résultant, en vue de réaliser l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Pessac (secteur 1 : place de la 5° république).

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2011 a attribué 4 marchés dont celui du lot 2 portant sur les travaux d'éclairage public au groupement CPECA CITEOS/CEGELEC pour un montant de 205 000,75 € HT.

Ces travaux d'éclairage public concernent le cœur du centre ville, entre l'avenue Pasteur-Jaurès (ancienne route d'Arcachon) au nord et la voie ferrée au sud, à proximité immédiate de services et d'édifices importants (mairie, cinéma, église, lycée, gare pôle intermodal). Ils comprennent l'éclairage urbain sur l'ensemble de l'opération, ainsi que la mise en valeur architecturale et paysagère (éclairage architectural des façades de l'église et de la mairie, éclairage de la fontaine sèche, balisage du chemin de bois, éclairage de certains arbres).

Le chantier ayant démarré en juin 2011, pour une durée de travaux de 15 mois, ses phases 3 et 4 sont en cours de réalisation.

Le présent avenant a pour premier objet de prendre en compte les évolutions des prestations, à savoir :

- amélioration de l'esthétique des réglettes d'éclairage de la façade de l'église et encastrement intérieur du câblage dans les murs en pierre de l'édifice.
- modification de l'alimentation électrique de la fontaine « miroir d'eau », couplée avec le comptage de l'éclairage public situé contre la façade de la mairie en lieu et place d'une intégration dans les locaux techniques fontainerie.

L'ensemble de ces modifications de prestations demandées à l'entreprise engendre une dépense nouvelle de 16 288,57 € HT selon le détail joint soit une hausse de + 7,95% par rapport au montant du marché. Le montant total des travaux du marché serait donc porté à 221 289,32 € HT, soit 264 662,03 € TTC.

Ces dépenses supplémentaires relevant d'ouvrages de compétence communale, elles seront financées, in fine par la ville de Pessac, dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ville- Cub en vigueur.

Par ailleurs, afin de réaliser les dits travaux supplémentaires ci-avant exposés et certaines interventions complémentaires liées à l'éclairage n'ayant pas pu être réalisées initialement pour ne pas retarder l'avancée générale du chantier, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché. Ainsi, à l'identique de la prolongation du délai d'exécution du marché 11 164U infrastructures de la même opération, il est proposé d'augmenter, sans incidence financière, ce délai de 1 mois et 12 jours (déduction faite des jours d'interruptions contractuels au titre des intempéries et de la trêve de Noël), portant la date de fin de travaux au vendredi 16 novembre 2012 au soir;

Il apparaît donc nécessaire :

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du conseil communautaire n°2010/05 49 en date du 24 septembre 2010 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Pessac- Place de la 5°république,

Vu le marché n°11 165 U,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offre réunie le 29 août 2012,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que pour des motifs tenant à l'intérêt financier et opérationnel majeur pour le maître d'ouvrage et la ville de Pessac à commander à l'entreprise ces prestations supplémentaires liées à l'embellissement des édifices et espaces publics, il est nécessaire de conclure un avenant au marché 11 165U relatif à l'aménagement des espaces publics emblématiques du centre ville de Pessac – Place de la 5°république – éclairage public ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

Article 1 : Les termes du projet d'avenant n°1 précité relatif au marché 11 165U sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°11 165U relatif à l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville – place de la 5°république – éclairage public.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal Chapitre 458164- compte 458164-CRB TM00- programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. RAYNAL s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

M. ALAIN DAVID